

Conseil d'Administration de la FRBE 31 Mai 2014 Rapport provisoire

Raad van Bestuur van de KBSB 31 Mei 2014 Voorlopig verslag

Bernard Malfliet, 01-06-2014

Uitgenodigd-Invités-Einladung: Günther Delhaes, Bernard Malfliet, Ludo Martens, Kurt Rosskamp, Eddy De Gendt, Jean-Christophe Thiry, Raymond Van Melsen. Daniel Halleux.

Verontschuldigd/Excusés: Luc Cornet (volmacht / procuration: JC Thiry), Marc Clevers, Geert Bailleul, Rudolf Meesen.

Plaats/Endroit/Ort: Alma Echecs

Aanvang 14u15 - Einde 16u30

Inleiding door de voorzitter

De voorzitter vraagt opnieuw dat we zorg dragen voor externe communicatie.

Hij betreurt eveneens dat er nog steeds (interne) problemen zijn tussen personen die niet opgelost geraken.

De voorzitter maakt melding van diverse sponsoring dossier die lopende zijn. Deze dossiers worden behandeld in samenwerking met VSF, FEFB en SVDB.

De RVB dankt Günter voor het werk dat hij inzake verricht en de vooruitgang die geboekt wordt.

2. Goedkeuring verslag RVB

Het verslag van 26 April wordt goedgekeurd. De secretaris generaal heeft de klachten van Dirk De Ridder en Dimitri Logie over het verslag vorige vergadering behandeld, en beiden hebben hun goedkeuring gemeld. Ingevolge deze klachten beslist de RVB dat

vanaf heden enkel de annexen waarover een beslissing werd genomen en de informatieve annexen nog worden toegevoegd.

Reglementen

De RVB beslist (met 6 stemmen tegen 2) om de volgende richtlijn inzake GSMs conform de beslissing van de vorige RVB toe te voegen aan de WR.

2d. Conform de gangbare FIDE-regels voor het Schaakspel mag een speler tijdens zijn partij geen mobiele telefoon of ander elektronisch

communicatiemiddel bij zich dragen. Als vastgesteld wordt dat hij toch zo'n toestel bij zich draagt, dan verliest hij de partij en zijn tegenstander wint.

Betreffende de tijd dat iemend te laat mag komen is er een kleine aanpassing nodig in het reglement. Dit wordt unaniem goedgekeurd.

2q. De default-tijd voorzien in artikel **6.7** van de FIDE regels voor het schaakspel wordt veasgesteld op 60 minuten na het aangekondigde aanvangsuur voor alle

Début 14h15 - Fin 16h30

Introduction du président

Le président demande à nouveau la vigilance en ce qui concerne la communication externe.

Il regrette encore une fois qu'il y a toujours des problèmes (internes) non résolus entre des personnes.

Le président communique que divers dossiers de demande de sponsoring sont en cours. Ces dossiers seront traités ensemble avec la VSF, la FEFB et le SVDB.

Le conseil remercie Günter pour le travail effectué en cette matière et les progrès obtenus.

2. Approbation rapport CA

Le rapport du 26 Avril est approuvé.

Le secrétaire général a traité des plaintes de Dirk De Ridder et Dimitri Logie au sujet du rapport précédent et tous deux ont signalé leur approbation.

A la suite de ces plaintes, le conseil décide que désormais seules les annexes pour lesquelles une décision est intervenue et les annexes informatives seront ajoutées aux rapports.

Réglements

Le conseil décide (par 6 voix contre 2) que la igne de conduite concernant les GSM sera conforme à la décision du conseil précédent, donc conforme au règlement mondial.

2d. Conformément aux règles du jeu d'échecs de la FIDE, un joueur, pendant sa partie, ne peut pas avoir sur lui un téléphone mobile ni un autre moyen de communication. S'il contrevient à cette règle et qu'il porte sur lui un tel appareil, il perd la partie et son adversaire la gagne.

Concernant le délai autorisé à quelqu'un d'arriver en retard, une petite adaptation du règlement est nécessaire. C'est approuvé à l'unanimité.

2g. Le temps par défaut prévu dans l'article **6.7** des règles du jeu d'échecs de la FIDE est fixé à 60 minutes à partir de l'heure annoncée du début pour toutes les

KBSB competities.

De RVB beslist dat de aanvragen voor normen doorgestuurd zullen worden naar FIDE op kosten van de aanvrager en zonder dat KBSB positie neemt inzake. De RVB zal deze beslissing meedelen aan Bart van Tichelen die inzake een klacht indiende. De secretaris generaal zal een antwoord sturen

De RVB beslist dat enkel zij bevoegd is over de aanvragen van titels voor International Organiser.

4. Externe communicatie

De RVB beslist dat e-mails enkel beantwoordt mogen worden door de voorzitter, de secretaris generaal en de bevoegde beheerder.

Als de voorzitter beslist dat het eerst besproken moet worden in de RVB zal pas geantwoordt worden na de RVB (en dit zal gemeld worden als voorlopig antwoord)

Als iemand ter persoonlijke titel wenst te antwoorden moet hij expliciet melden "dit antwoord is ter persoonlijke titel en verbindt de RVB van KBSB niet".

5. Voorbereiding AV

De RVB zal de oplossing van het verschil tussen art 35 statuten en art 1 van HR voorstellen op de AV.

1. DWINGEND KARAKTER VAN HET HUISHOUDELIJK REGLEMENT.

Het huishoudelijk reglement is opgesteld volgens de regels die vastgelegd zijn in de statuten van de K.B.S.B. Het reglement vervolledigt deze statuten en heeft voor de leden van de K.B.S.B. dezelfde kracht als de statuten, en kan niet gewijzigd worden tenzijvolgens dezelfde regels die gelden voor de wiiziging van de statuten

Ludo Martens stelt voor de normen van de vzw wetgeviging inzake een Algemene vergadering op te nemen in de statuten :

- 1/20 van de leden kan een punt laten toevoegen op de agenda
- 1/5 van de leden kan bijeenroeping van een algemene vergadering vragen

Verzoek Liga Oost-Vlaanderen tot inrichting van een BAV. De RVB gaat niet in op de vraag die vooral gericht was op de GSM regel die volgend de RVB afdoende behandeld is. De secretaris generaal zal een antwoord sturen

6. Beslissingen

Op voorstel van Ludo Martens gaat de RVB akkoord (4 voor, 1 tegen, 3 onthoudingen) dat het KBSB het lidgeld van alle spelers rechtstreeks wordt betaald aan KBSB op 15 september en nadien binnen de zeven dagen na inschrijving. Ludo Martens zal alle klubs

compétitions de la FRBE.

Le conseil décide que les demandes de normes doivent être envoyées à la FIDE aux frais du demandeur et sans que la FRBE ne prenne de position favorable ou défavorable. Le conseil communiquera cette décision à Bart van Tichelen qui intrduisait une plainte à ce sujet. Le secrétaire général lui enverra une réponse. Le conseil décide de sa compétence seulement pour les demandes de titres d'International Organiser.

4. Communication externe

Le conseil décide que seuls le président, le secrétaire général ou le responsable concerné pourront répondre aux emails.

Si le président décide qu'il faut d'abord en discuter au sein du conseil, la réponse interviendra après sa réunion (en attendant cette réunion, il y aura une réponse provisoire).

Si quelqu'un à titre personnel souhaite répondre, il doit clairement préciser que "cette réponse est à titre personnel et n'engage pas le conseil de la FRBE".

5. Préparation AG

Le conseil proposera à l'A.G. une solution pour résoudre la discordance entre l'article 35 des statuts et l'article 1 du ROI.

1. FORCE OBLIGATOIRE DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR.

Le règlement d'ordre intérieur a été établi selon les règles fixées par les statuts de la Fédération Royale Belge des Echecs. Il complète ces derniers. Il a pour ses membres la même force obligatoire que les statuts euxmêmes, et il ne peut être modifié que selon les procédures fixées pour les modifications des statuts.

Ludo Martens propose de reprendre dans les statuts les normes de la loi sur les asbl pour ce qui concerne une assemblée générale :

- 1/20 des membres peut demander l'ajout d'un point à l'orrdre du jour
- 1/5 des membres peut demander la tenue d'une assemblée générale

Demande de la ligue Oost-Vlaanderen pour la tenue d'une A.G.E. Le conseil ne suit pas cette requête qui concerne surtout la règle sur les GSM, règle qui a été traitée ci-dessus. Le secrétaire général enverra une réponse.

6. Décisions

Sur proposition de Ludo Martens, le conseil (par 4 voix pour, 1 contre et 3 abstentions) est d'accord pour que les cotisations de tous les joueurs soient payées directement à la FRBE le 15 septembre et ensuite dans les 7 jours qui suivent l'inscription. Ludo Martens en informe

hiervan op de hoogte brengen.

Ludo stelt tevens voor de lidgelden van de culturele federaties en ligas te ontvangen en maandelijks door te storten. Dit zal besproken worden met de diverse federaties.

Kurt Rosskamp wenst niet langer de verantwoordelijke internationale tornooien te zijn. Hij zal Luc Cornet vragen om zo snel mogelijk de namen van de spelers voor de Olympiade door te geven aan FIDE.

Günter vraagt wat KBSB moet doen in verband met de dames die de Olympiade spelen en het Belgisch kampioenschap niet kunnen spelen. De vraag zal gesteld worden door Rudolf aan de betrokken dames.

Günter Delhaes zal in Tromso namens KBSB de stemmen uitbrengen.

KBSB zal 10 electronische borden aankopen.

De volgende RVB zal plaatsvinden op 23 Augustus. De AV is op 5 Oktober.

les clubs.

Ludo propose aussi qu'il enregistre les cotisations des fédérations culturelles et des ligues et qu'il les redistribue mensuellement. Ceci est à discuter avec les fédérations.

Kurt Rosskamp ne veut plus être le responsible des tournois internationaux. Il demandera à Luc Cornet de donner à la FIDE aussi vite que possible le nom des joueurs qui participeront aux Olympiades.

Günter demande ce que la FRBE doit faire avec les dames qui jouent les Olympiades et qui ne pourront donc pas participer au Championnat Belge. La question sera posée par Rudolf aux dames concernées.

Günter Delhaes votera à Tromsö au nom de la FRBE.

La FRBE achètera 10 échiquiers électroniques.

Le prochain conseiil se tiendra le 23 août. L'A.G.est prévue le 5 octobre

Rapport opérateur ELO, Immatriculation, Rating Officer & Softwares

CA FRBE-KBSB-KSB 31-05-2014 à Alma Échecs.

(rapport réduit par secrétaire)

Classement ELO

Sortira le 01/07/2014 mais serais en vacances du 04/07 au 12/7 donc, pas de corrections durant cette période.



Immatriculations

Membres affiliés	30/09/08	30/09/09	31/05/10	31/05/11	31/05/12	31/05/13	% juniors	31/05/14	% juniors
VSF	3207	3012	2888	2870	2966	2948	33	2923 (-25)	31.3
FEFB	1640	1469	1358	1305	1380	1341	18.5	1400 (+59)	21.8
SVDB	318	378	345	344	366	410	31	409 (-1)	30.3
Total	5165	4859	4591	4519	4712	4699	27	4732 (+33)	28.4

- Augmentation du nombre de membres FEFB, surtout les juniors.
- Retour du club 278, « Le Pantin » dès le 1^{er} juin

Site web

Actuellement la facturation « solde » adressée aux clubs est établie au 31 mai de chaque année. Une facturation « acompte » est également établie vers le 15/09, pour la FEFB seulement. Le trésorier national, souhaiterait :

- Ne plus créer ces factures pour les cotisations mais seulement faire la vérification des paiements
- Un cercle qui fait 5 affiliations aujourd'hui doit payer, dans la foulée, les cotisations (FRBE + FEFB ou VSF ou SVDB + ligue) à la FRBE avec la communication "n°cercle + cotisations + date d'affiliation"
- Si dans les 7 jours qui suivent les affiliations le paiement intégral n'est pas reçu, il supprime les affiliations et le président du club recevra un mail "modification d'un joueur".
- En fin de mois, il paye les fédérations et les ligues (VSF)

La mise en œuvre de ce mécanisme ne devrait pas demander de trop grosses modifications au module Payers Manager.

Divers

On n'est jamais à l'abri d'un incident informatique, d'un hacker malintentionné qui bousille tout le contenu de notre site. Ceci est également valable pour d'autres données et fichiers qui se trouvent dans mon PC et disque dur de backup. Là aussi, un hacking, virus (même si je suis bien protégé), l'incendie de ma maison ou même mon décès (mot de passe!) entrainerai la perte de fichiers et d'archives qui constituent quand même le patrimoine échiquéen de notre fédération. Les premières archives datent de 1989 et j'ai pensé que l'on pourrait prendre des mesures sécuritaires en stockant tout ce bazar dans le cloud Google Drive qui fait l'objet d'un abonnement payant (1.99\$ par mois payés par le FEFB). Aussi, dans le même état d'esprit, comme Georges Marchal travaille, entre-autres, sur PairTwo, CalcElo tous les fichiers sur lesquels il travaille sont stockés dans son ordinateur ET sur SON cloud Google Drive qu'il partage avec mon propre Google Drive. Ainsi je peux accéder à ses fichiers depuis mon propre Google Drive. Voici déjà une liste de ce qui a été stocké sur notre Google Drive:

- Backups glissants des bases de données 2x par semaine (FRBE-KBSB, FEFB, FORUM)
- Softwares et utilitaires de développement
- Fichiers sources de PairTwo, ChessManager, Dbf2Sql, CalcElo, ...
- Logos, documents,...
- Documentation Drupal
- Notes (importantes) diverses concernant mes propres et nombreuses manipulations dans mon travail quotidien
- PionsF
- Rapport CA et AG

Reste à donner accès à certains d'entre nous, et même avec un ou deux administrateurs concernés FRBE, accès personnalisés en fonction du type de fichier. C'est à définir...

Daniel Halleux, 31/5/2014